

mencé en septembre dernier et je crains fort que la rapidité avec laquelle ces mesures se succèdent nous rende insensibles et incapables de nous rendre compte de ce qui se passe. Au mois de septembre dernier, sans aucune étude, pratiquement, il y a eu environ deux cents remaniements apportés au tarif et une politique tarifaire entièrement nouvelle a été inaugurée à la session spéciale convoquée pour remédier au chômage. Au cour de la même session, le ministre reçut le pouvoir de révolutionner pratiquement le tarif par suite de l'autorité qui lui a été conférée dans au moins cinq différents articles de la loi des douanes de fixer arbitrairement le prix des denrées et, par conséquent, de fixer les droits sur les marchandises qui doivent être payés par le peuple de ce pays. A la suite de cela, et sans commission de tarif, nous avons au cours de la présente session une autre longue liste de relèvement du tarif déposée en Chambre. Je crois que déjà un assez bon nombre de ces articles du tarif ont été remis à l'étude à cause du fait, qu'en premier lieu, ces changements n'avaient pas été suffisamment examinés. Outre ces changements tarifaires proposés dans le budget que nous avons maintenant devant nous on a déposé un bill qui, en vertu de ces dispositions, imposerait à la nation une commission qui enlèverait les questions de tarif des mains des représentants du peuple et le gouvernement demande que cette commission soit nommée pour une période de dix ans. Il se peut que le peuple du Canada comprenne ce qui s'est produit au cours des huit ou dix derniers mois, mais, si par hasard il ignorait les changements qui ont eu lieu, j'estime qu'il est du devoir des honorables députés de les signaler au moins à son attention.

On a déjà discuté à fond les pouvoirs dont sera investie la commission proposée. Je voudrais bien rappeler encore une fois à la Chambre que la commission proposée possède le pouvoir de faire une enquête et de faire rapport sur les augmentations ou diminutions dans les droits qui seront fixés pour égaliser les différences dans le coût de production, de faire rapport sur l'effet des augmentations ou diminutions des taux de douane qui existent actuellement, de faire rapport sur l'étendue de l'exploitation des consommateurs et finalement,— et cet article selon moi est d'une aussi grande importance que tout autre,— sous l'empire de l'article 4 paragraphe 5 il y a une disposition à l'effet que la commission possède le pouvoir d'enquêter sur toute autre question ou chose relative au commerce du Canada que le Gouverneur en conseil juge à propos de lui déférer en vue d'une enquête et d'un rapport. Je demanderais aux honorables députés de ne pas oublier que toutes ces enquêtes se feront sous

la direction du ministre. Selon moi, vous avez là une indication de l'impartialité politique et de l'indépendance de la Commission que l'on veut nommer.

Il y a quelques instants, mon honorable ami a fait remarquer que la Commission sera en mesure de contrôler les honorables députés qui feront des discours en différentes parties du pays. Il déclara que lorsque certaines déclarations sont faites concernant les effets du tarif, le rapport de la commission sera disponible et ledit rapport démontrera l'effet réel des mesures tarifaires en question. Naturellement, une telle situation conviendrait parfaitement bien à mon honorable ami. Il serait en possession du rapport d'une commission nommée par ses propres amis, une commission nommée qui serait en pleine sympathie avec le gouvernement actuel et il serait parfaitement sûr que ces rapports ne seraient aucunement de nature à appuyer les conclusions que pourraient tirer les honorables députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre. Je ne veux pas suggérer que les membres de la commission seront malhonnêtes ou auront des préférences politiques. Cependant, je suggère qu'ils seraient d'une tournure d'esprit fort sympathique au programme du gouvernement actuel et ce seront des gens en qui ce gouvernement aura confiance, des gens qui auront la confiance du ministère et dont toute la manière d'envisager la situation de ce pays au point de vue économique comme au point de vue du tarif sera entièrement calquée sur la forme d'esprit de mes honorables amis d'en face.

Ces hommes seront nommés non seulement pour la durée du présent gouvernement mais pour dix ans. Mon honorable ami a donné l'unique et seule raison que j'aie entendue en faveur de cette période de dix ans. Il déclara qu'il était impossible d'avoir des hommes de haute compétence et de bonne réputation pour \$12,000 par année pour le président et de \$10,000 par année pour les autres commissaires, à moins que le terme ne soit spécifié pour une telle durée. J'estime, monsieur l'Orateur, qu'il n'en est pas toujours ainsi. Je ne crois pas que mon très honorable ami le premier ministre éprouve la moindre difficulté à trouver des hommes compétents pour devenir membres de son gouvernement, des hommes qui consentent volontiers à accepter des postes dans le cabinet sans garantie quelconque quant à la durée de leurs fonctions. Ils consentiraient volontiers à accepter une position dans le cabinet pendant l'existence du gouvernement. Mais si afin d'avoir des hommes qui resteront en fonctions à volonté, comme bon nombre des créatures du gouvernement sont nommées, il doit payer un traitement plus élevé, qu'il le fasse; si un terme plus court comporte un trai-